Conseil Communal
Le Vaud
conseil.communal@levaud.ch

Rapport de minorité de la Commission ad-hoc

Pré-avis municipal 35/2025 :
Reconduction du Dispositif d'Investissement Solidaire de la REgion Nyonnaise (DISREN)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Notre Commissions s'est réunie le 3 novembre en présence de Monsieur le Syndic Sylvain Pécoud et Monsieur le Municipal Jonathan Oldacre, ainsi qu'en présence des membres de la commission des Finances. Nous remercions notre municipalité des explications et réponses données. La commission s'est réunie ensuite les 7, 12.

Le préavis a pour objet la reconduction du Dispositif d'Investissement Solidaire de la REgion Nyonaise (DISREN). Il reprend tous les éléments de l'outil actuel et introduit deux éléments supplémentaires :

- Pérennisation de l'adhésion :
  Contrairement aux exercices précédents, l'adhésion des communes au DISREN devient illimitée, avec la possibilité de se retirer selon une procédure claire, et sans contrainte de législature.

- Région de Nyon porteuse de projet :
  La Région pourra dorénavant porter elle-même des projets à caractère régional.
  Cet ajout fait suite à la motion déposée en 2024 en Conseil Intercommunal (CI) concernant Télé-Dôle, ce type de projet n'est pas porté par une commune en particulier, mais bien par la Région.
  Le CoDir ne peut en aucun cas valider un projet sans l'acceptation par le CI.

Le DISREN est unique en Suisse ; aucune autre région du pays ne dispose d'un outil aussi structurant permettant de mutualiser les investissements régionaux sur une base solidaire.

Grâce à ce dispositif, la Région de Nyon a pu concrétiser plus de 30 projets sur 7 ans, pour un montant dépassant 14 millions de francs au titre du seul DISREN, auxquels s'ajoutent près de 100 millions de fonds tiers (cantonaux, fédéraux, autres subventions) attribués grâce à l'effet de levier du mécanisme, pour un total de près de 169 millions.

Ce caractère exemplaire, et envié dans tout le canton, rend notre région particulièrement attractive en matière d'infrastructures, de culture, de sport ou de mobilité. La souplesse et la clarté des règles d'attribution, le suivi rigoureux et transparent assurent une excellente gouvernance du dispositif.

La Commission d'Investissement (CoInv) de la Région note également avec satisfaction que certaines « petites » communes se sont lancées dans des projets car elles savaient qu'ainsi elles obtiendraient des soutiens régionaux et des subventions cantonales et fédérales

supplémentaires. Sans la contribution mutuelle du DISREN, il serait impossible de lever autant de subventions cantonales ou fédérales.

Bien que Le Vaud ne soit pas à l'origine ou que rarement dans le premier cercle porteur des projets territoriaux (souvent localisés en plaine), elle en tire néanmoins des bénéfices directs et indirects ; accès à des équipements, services et infrastructures de qualité ; les projets régionaux soutenus (complexes sportifs, pistes cyclables, musées, parcs, plateformes de mobilité, mesures agro-écologiques, etc.) sont accessibles à toute la population, sans distinction.

Chaque commune contribue selon sa capacité financière. Cette contribution aux projets est calculée au maximum à 1.0 point d'impôts (y compris la clause de sauvegarde).

Le refus de reconduction du DISREN reviendrait à une logique communale isolée, avec des moyens trop restreints pour faire face aux enjeux de mobilité, d'agriculture, etc.

Conclusion :

La concrétisation de projet, soit l'étude et la réalisation, passe impérativement par le DISREN. En cas de non-reconduction de celui-ci, Région de Nyon n'aurait plus qu'un périmètre d'activité réduit ; à savoir uniquement ce qui peut être pris en charge par le budget de fonctionnement (par ex. les études de faisabilité de projets, le soutien à la culture et au sport ou des actions de pilotage et de coordination). Or ce que la population attend sont des réalisations concrètes et visibles, au bénéfice de leur « bien-être » sur le territoire régional.

L'outil DISREN a fait ses preuves ; ses règles d'attribution sont claires, sa gestion et sa gouvernance aussi. Le suivi des préavis DISREN est minutieux par le biais de la CoInv et les Commissions Ad-hoc de chaque projet. La non reconduction du dispositif reviendrait à priver la Région de l'outil principal pour l'obtention de fonds cantonaux et fédéraux et qui exigent une solidarité régionale.

La reconduction du DISREN est indispensable pour la prospérité, la cohésion et l'avenir du district. Ce dispositif permet à notre commune, même sans être porteuse de projet, de garantir à sa population un accès équitable à des projets d'intérêt régional, tout en restant pleinement moteur du dynamisme régional.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la minorité de la Commission adhoc recommande :

- **D'accepter, tel que présenté, le préavis 35/2025 Reconduction du Dispositif d'Investissement Solidaire de la REgion Nyonnaise (DISREN)**

Nous vous remercions de votre confiance et vous présentons Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers/ères, nos meilleures salutations.

Olivier Hog